

« Des usages potentiels de la *legal geography* en droit constitutionnel canadien »

Par **Noura Karazivan**

Professeure, Faculté de droit, Université de Montréal

Le mardi 29 janvier 2019

11h30 à 13h00 – repas offert

FTX202

La *legal geography* a pour objectif l'étude des rapports spatio-normatifs, i.e. la manière dont le droit s'inscrit dans l'espace, et la manière dont l'espace influence le droit. Elle s'est développée tardivement comparativement aux autres approches comme l'analyse sociologique, économique et historique du droit, et elle se distingue de ces approches par une méthodologie qui semble encore en chantier et un apport critique parfois difficile à évaluer. Dans cette présentation, je compte explorer les grandes lignes de la géographie du droit et m'attarder sur la problématique de l'extraterritorialité des droits constitutionnels canadiens. L'objectif est de voir quels pourraient être les usages de cette approche dans le débat entourant l'application encore incertaine de la Charte à l'action gouvernementale canadienne déployée à l'étranger.



Noura Karazivan est professeure de droit public à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 2011. Son approche, en classe comme en recherche, vise à intégrer la dimension théorique du droit à ses aspects pratiques. Ses travaux portent sur le fédéralisme, la structure constitutionnelle, l'application et la portée des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Ce qui la passionne le plus, par ailleurs, est la manière dont le droit est façonné par le territoire. Le droit constitutionnel, vu à travers le prisme de l'analyse géographique du droit, lui permet d'apprécier à quel point les règles et les normes peuvent varier au gré des frontières, qu'elles soient physiques ou abstraites.